MODIFICATION D'UNE DECLARATION D'UN PRODUIT A L'INVENTAIRE SIMMBAD

Rappel des principes généraux pour l'utilisation de Simmbad

- Un champ marqué d'un astérisque est un champ obligatoire
- Un champ où il y a un calendrier est un champ de date. Vous pouvez saisir librement la date ou cliquer sur le calendrier pour choisir une date
- Un champ texte est un champ de saisie libre
- Un champ avec l'icône suivante est un champ dit « d'auto-complétion ». Vous devez rentrer les premiers caractères de votre recherche, puis cliquer sur l'élement à sélectionner dans la liste déroulante qui apparaît.

Se connecter à l'application Simmbad

La connexion se fait par le bais d'un couple identifiant/mot de passe.
Le mot de passe n'est pas modifiable personnellement. C'est une attribution automatique du système.

Important :

Le couple identifiant/mot de passe pour réaliser les déclarations de quantité des produits biocides est différent du couple identifiant/mot de passe détaillé dans cette notice. Ainsi sur Simmbad, vous serez en possession de 2 couples identifiant/mot de passe :

- un pour déclarer vos quantités de produits ;
- un pour déclarer/modifier vos déclarations de produits.

1. Aller dans accès professionnel

2. Cliquez sur « Déclaration inventaire »

3. Accéder à votre espace

Remplir les champs « identifiant » et « mot de passe » puis cliquez sur « se connecter »

4. Sélectionner l'onglet « Demandes », et le sous-onglet « nouvelle demande »

Choisir la catégorie de demande « Déclaration inventaire »
Puis choisir le type de demande « Modification d'une déclaration à l'inventaire »
Et appuyer sur le bouton « Créer »

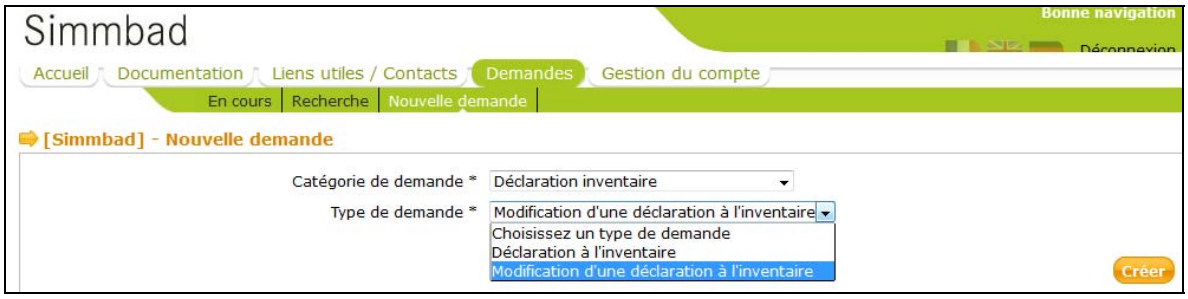

5. Une déclaration en mode « brouillon » apparaît avec les champs à compléter

Renseigner obligatoirement le nom, et le numéro d'inventaire du produit.
Il est possible dès à présent d'enregistrer le numéro R4BP[1] du produit.
Appuyer sur le bouton « Créer ».

Les champs des onglets sont pré-remplis et modifiables.
Attention : la fiche de sécurité (FDS) du produit n'est pas automatiquement importée de l'ancienne déclaration. Il vous faut la télécharger de nouveau dans la déclaration modifiée.

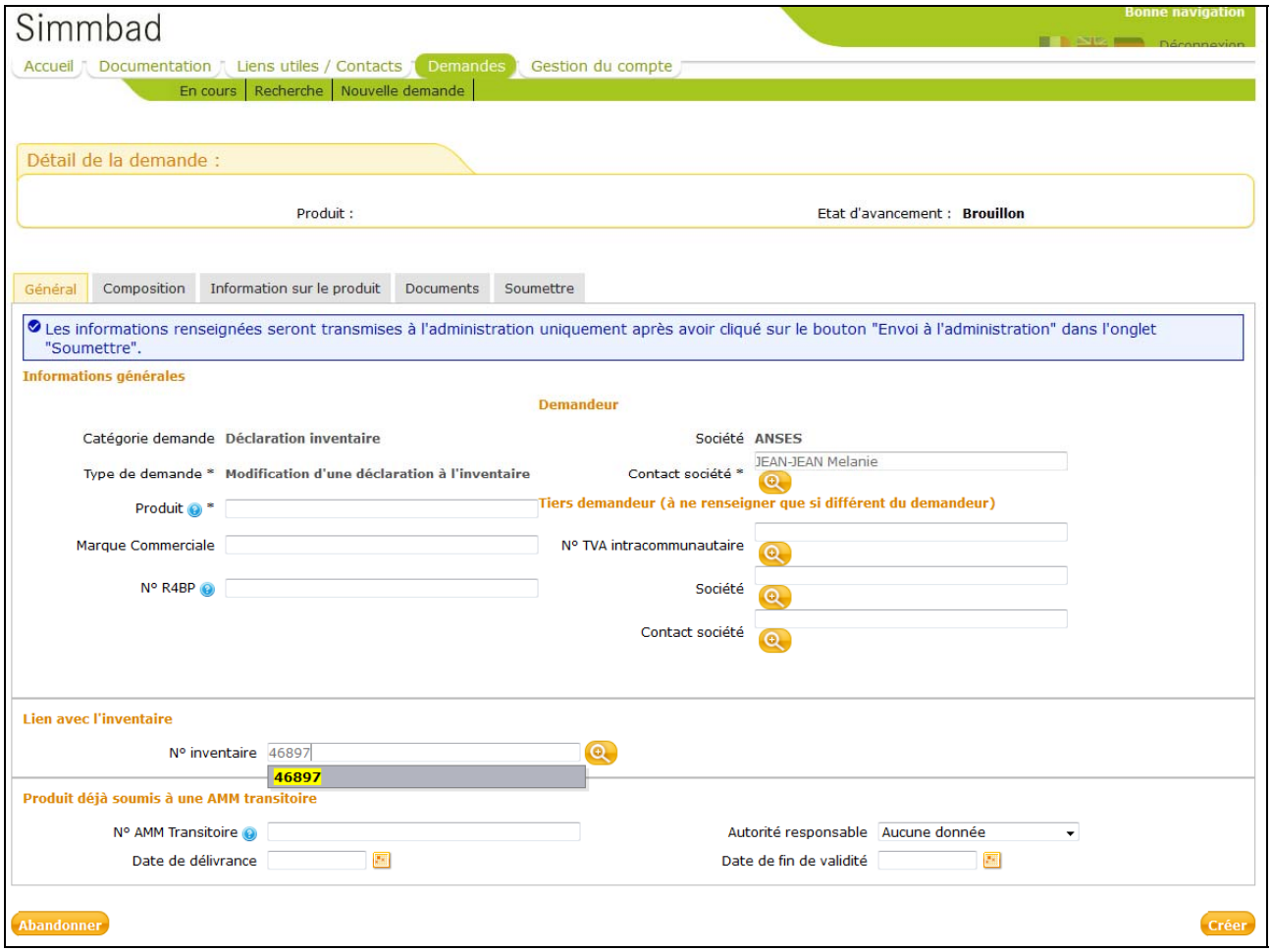

[1] Le numéro R4BP est un numéro délivré par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) après dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le système de gestion européen des produits biocides appelé R4BP.

Si des produits sont très similaires en termes de composition, d'usages … il est possible de cliquer sur le bouton « Dupliquer la demande » afin d'ouvrir une nouvelle page de création ou de modification d'une déclaration.

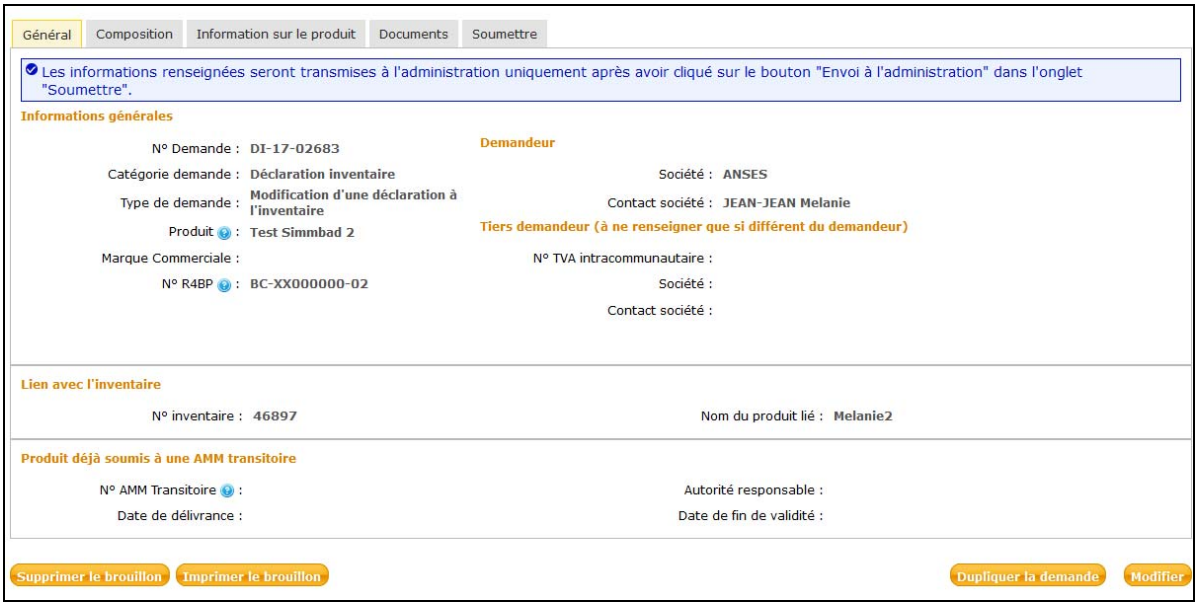

Comment télécharger la fiche de sécurité ?

Vous devez enregistrer une fiche de données de sécurité (FDS) pour votre produit.
Dans l'onglet « Document », cliquer sur « Documents envoyés par l'industriel ».

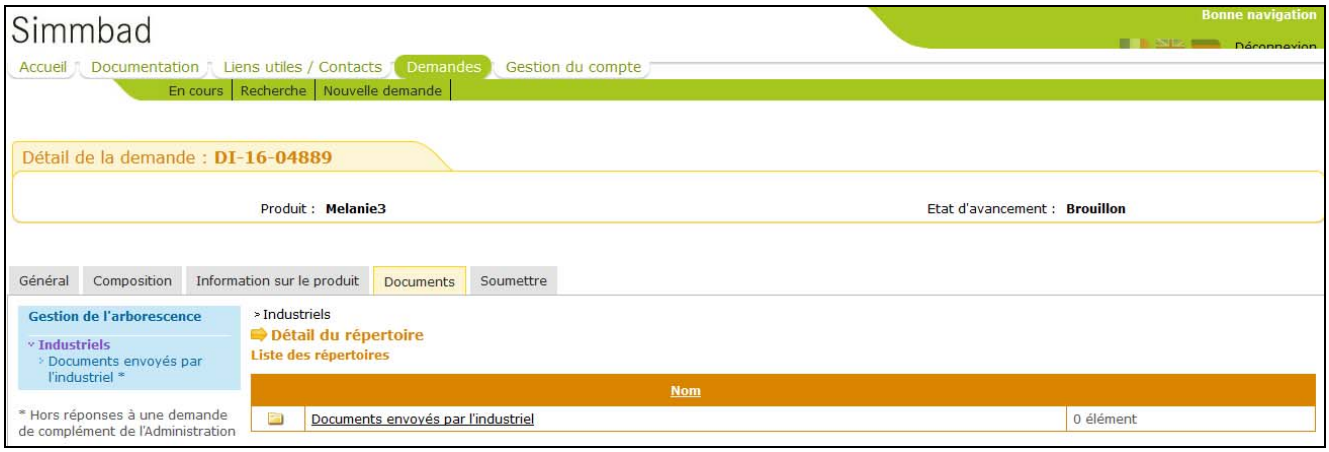

Cliquer sur « Transmettre un fichier ».

Cliquer sur le bouton « parcourir » afin de choisir votre fichier sur votre ordinateur.
Renseigner le champ « Note », puis appuyer sur le bouton « Créer »

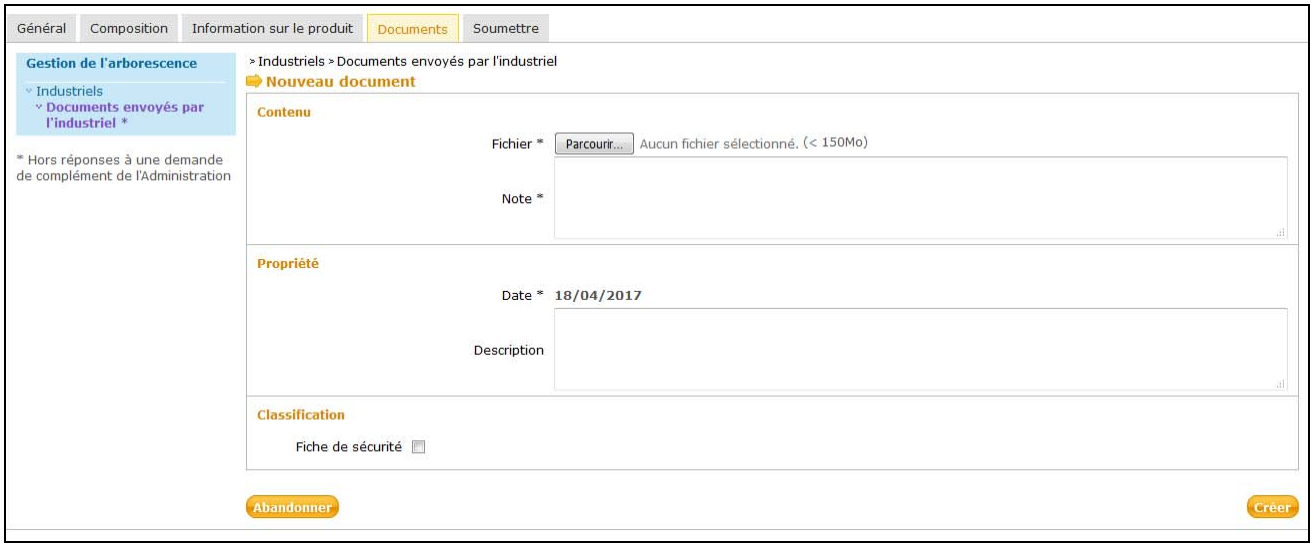

6. Soumettre la déclaration

Cliquer sur l'onglet « Soumettre ».

Des avertissements s'affichent, en rouge, en haut de page si des champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les champs complétés, appuyer sur le bouton « Envoyer votre demande à l'administration » situé au bas de la page.

Si une ou plusieurs des substances actives que vous avez déclaré n'est/ne sont pas autorisée(s) pour le ou les TP sélectionné(s), le message suivant s'affiche :

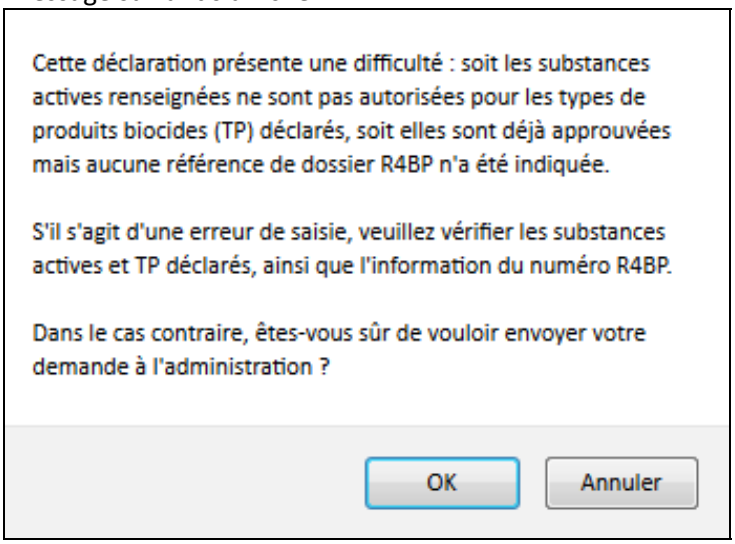

Sinon, le message suivant s'affiche :

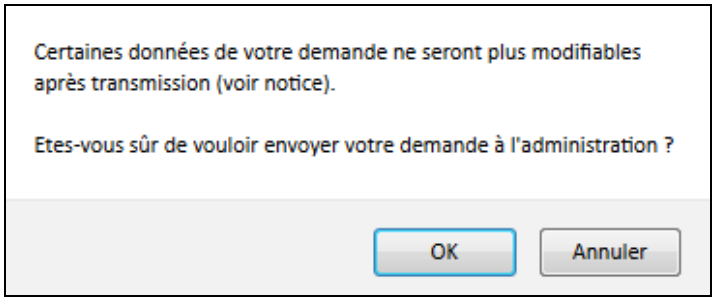

Dans les deux cas, vous recevrez un mail automatique vous indiquant si votre déclaration est acceptée ou refusée. La réception de ce mail est immédiate, et se fait sur la boite mail du déclarant. Nous vous invitons à vérifier vos dossiers indésirables.